Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20230616-DEC202367-DE

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

DEC202367
Objet : signature d'une convention de formation avec la Protection Civile

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 4 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros) ;

VU le projet de convention ;

CONSIDERANT qu'il convient d'organiser une formation relative aux premiers secours pour les membres de l'accueil de loisir de la ville ;

CONSIDERANT la proposition de la Protection Civile ;

CONSIDERANT que la formation aura lieu les mardi 29 et mercredi 30 août matin pour un montant est de 650 € TTC ;

DECIDE de conclure une convention de prestation de service avec la Protection Civile pour la réalisation une formation relative aux premiers secours pour les membres de l'accueil de loisir de la ville pour un montant est de 650 € TTC ;

PUBLICATION au R.A.A.

16 JUIN 2023

Pour le Maire,
L'adjoint délégué

M MONIER

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)